



Résultats

de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire
de la société Lagardère SCA

Vendredi 27 avril 2007

L'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société a été réunie le vendredi 27 avril 2007 à 10 heures au Palais des Congrès à Paris. Le quorum atteint par les 25.178 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dépassait les 54 % d'actions votantes.

Après une présentation synthétique de l'activité, des comptes et de la stratégie de la Société, la gérance et les principaux dirigeants du Groupe ont répondu pendant près d'une heure trente à toutes les questions posées par les actionnaires.

A l'issue du débat, l'ensemble des résolutions présentées par la gérance ont été approuvées à une très large majorité, et, notamment, celles relatives :

- au montant du dividende de 1,20 € par action mis en paiement à compter du 10 mai 2007,
- au nouveau programme de rachat d'actions,
- aux autorisations financières qui venaient à échéance.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

| | Voix pour (%) | Voix contre (%) | Abstention (%) |
|---|------------------|--------------------|-------------------|
| Résolution n° 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006 | 95,71 | 4,11 | 0,18 |
| Résolution n° 2 – Approbation des comptes consolidés | 99,76 | 0,10 | 0,14 |
| Résolution n° 3 – Affectation du résultat social ; fixation du dividende ordinaire à 1,20 € par action | 98,50 | 0,05 | 1,45 |
| Résolution n° 4 – Approbation des conventions réglementées | 90,50 | 9,30 | 0,20 |
| Résolution n° 5 – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de dix huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société | 99,56 | 0,29 | 0,15 |
| Résolution n° 6 – Autorisation à donner à la gérance d'émettre, pour une durée de vingt six mois, des valeurs mobilières ne donnant ou ne pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, qu'à des titres de créances et/ou à une quotité du capital de sociétés autres que la Société Lagardère, dans la limite de 2,5 milliards d'euros pour les emprunts en résultant | 91,76 | 8,07 | 0,17 |
| Résolution n° 7 – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre avec droit préférentiel de souscription des actions et des | 92,33 | 7,54 | 0,13 |

| | | | |
|---|-------|-------|------|
| valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 300 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances | 76,61 | 23,21 | 0,18 |
| Résolution n° 8 – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre sans droit préférentiel de souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 200 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances | 83,51 | 16,33 | 0,16 |
| Résolution n° 9 – Autorisation à donner à la gérance d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire | 81,92 | 17,93 | 0,15 |
| Résolution n° 10 – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'un apport en nature, dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances | 88,67 | 11,18 | 0,15 |
| Résolution n° 11 – Limitation globale à 300 millions d'euros (primes non comprises) pour les augmentations de capital et à 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances des émissions autorisées au titre des résolutions précédentes | 92,37 | 7,48 | 0,15 |
| Résolution n° 12 – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes et attribution gratuite d'actions ou élévation du nominal des actions existantes, dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros | 91,60 | 8,24 | 0,16 |
| Résolution n° 13 – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'émettre des actions réservées aux salariés du Groupe Lagardère dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, dans la limite de 3 % du capital actuel | 83,96 | 15,89 | 0,15 |
| Résolution n° 14 – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'attribuer aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des actions gratuites de la Société dans la limite de 1 % du capital actuel | 89,93 | 9,91 | 0,16 |
| Résolution n° 15 – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'attribuer aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social | 97,05 | 2,79 | 0,16 |
| Résolution n° 16 – Limitation globale à 5 % du capital des actions pouvant être souscrites, acquises et/ou attribuées aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre des 13 ^{ème} , 14 ^{ème} et 15 ^{ème} résolutions | 99,12 | 0,73 | 0,15 |
| Résolution n° 17 – Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales | 99,82 | 0,02 | 0,16 |
| Résolution n° 18 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités | | | |

